

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2025 / N°6**

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 16/05/2025
ID : 026-212603054-20250515-4_2025_6-DE

SEANCE du 15 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 05.05.2025

L'an deux mil vingt- cinq et le quinze mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, REBOUL Gregory

Absentes excusées : MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas

Absente : MINDER Pascale

Objet : Demande de cession d'un barnum à la Région

Afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne- Rhône- Alpes a mis en place en mars 2025 le dispositif « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de – de 2000 habitants »

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur le territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne- Rhône- Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et de pas totaliser de 2000 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gratuit d'un barnum à la commune par la Conseil Régional Auvergne- Rhône- Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.05.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 16.05.2025
Et de la réception en Préfecture le 16.05.2025

